



Pour une justice sociale de l'eau : garantir l'accès à l'eau agricole aux paysanneries du Sud

1^{er} constat :

une double injustice pour les paysanneries du Sud

1. un accès à l'eau et à la terre de plus en plus limité

2. une négation fréquente des droits historiques d'accès à l'eau

Des communautés rurales et organisations paysannes politiquement plus faibles, face à d'autres usagers pour obtenir ou conserver des droits à un accès équitable à l'eau.

.... ce qui renforce leurs vulnérabilités au niveau économique et climatique.



Une idée à combattre :

Tous les paysans du monde ne gaspillent pas l'eau !



... De quelles agricultures parle-t-on ?

Au Sud, des **pratiques paysannes**, collectives et individuelles et des **savoir-faire traditionnels en matière de gestion durable de l'eau**, qui gagneraient à être reconnus et promus, face à un modèle agricole dominant, intensif en capital, productiviste et grand consommateur d'eau.

Une idée à combattre :

Tous les paysans du monde ne gaspillent pas l'eau !

.... **De quelles pertes parle-t-on ?** L'eau est prélevée, distribuée, drainée puis **restituée** dans le cycle de l'eau. **Elle ne se perd pas ...**

Les paysans captent, partagent et gèrent la ressource sur des **territoires de gestion de l'eau**, qui servent la collectivité (drainage)

... **A qui profitent ces discours ?** Aux villes en croissance ? Au développement du tourisme ? A l'agriculture « capitaliste », au secteur industriel et minier dont les pratiques parfois extractivistes sont peu durables ? Aux « marchands » de l'eau (technologies de l'irrigation, re-use...).

2^{ème} constat : les paysans disposent d'un potentiel élevé de gain de productivité

L'agriculture paysanne du Sud est **l'une des solutions aux enjeux de sécurité et souveraineté alimentaire**. Plus de 2,7 milliards de paysans non mécanisés fournissent déjà plus de 50% de l'alimentation mondiale.

- ✓ Des **gains de productivité en culture pluvial** encore plus importants qu'en irrigué, notamment par **l'agro-écologie**.
- ✓ Doubler les **surfaces irriguées** en Afrique subsaharienne augmenterait sa contribution à l'offre alimentaire mondiale de 5 à 11% d'ici 2050.



3^{ème} constat : l'eau est essentielle pour l'adaptation au changement climatique



Au Sud, **des pratiques historiques d'adaptation aux aléas climatiques** : pratiques agricoles, techniques simples de stockage, de collecte, de drainage et conservation de l'eau dans le sol, de définition de règles de partage et d'accès à la ressource en zone irriguée ou pastorale.

Favoriser l'adaptation des populations vulnérables, implique **d'appuyer et consolider ces stratégies paysannes d'accès et de gestion de l'eau.**

4^{ème} constat : Le partage de l'eau ne peut être dicté uniquement par le marché

L'eau est un **bien commun** qui doit rester accessible à tous, fondamental pour **garantir le droit à l'alimentation**, inscrit dans le droit international.

Nier l'accès à l'eau aux familles paysannes du Sud, c'est **fragiliser la souveraineté alimentaire** des pays concernées et contribuer à une **déstabilisation sociale et économique des territoires.**

Non à des modèles juridiques et techniques uniformes au nom de la "modernisation" et de "l'économie de l'eau"

Des alternatives existent, plus efficaces pour la société, plus justes et plus durables !

1^{ère} proposition :

Investir intelligemment dans l'eau agricole

- ❑ Appuyer la **diffusion et amélioration de techniques simples de collecte, de stockage et de distribution de l'eau** (petits barrages, citernes individuelles, micro-irrigation, etc.), pertinentes pour l'adaptation au changement climatique et la mise en valeur des terres pluviales
- ❑ Investir dans la **construction et la réhabilitation d'infrastructures d'irrigation adaptées aux capacités de gestion locales**, et tenant compte des savoir-faire et des pratiques existantes ;
- ❑ Renforcer les **compétences des institutions de gestion de l'eau** (associations d'usagers de l'eau...) ainsi que des structures d'accompagnement (services techniques...).

2^{ème} proposition :

Défendre et sécuriser les droits à l'eau des paysans

- ❑ Appuyer les politiques de développement rural qui :
 - ✓ favorisent la **reconnaissance et la sécurisation des droits à l'eau** dans toute leur diversité, y compris par la sécurisation foncière
 - ✓ **garantissent un cadre institutionnel** levant des contraintes majeures (foncier, prix, accès au marché, crédits, intrants...)

- ❑ Face à la montée des appropriations de terres et des ressources en eau :
 - ✓ **faire reconnaître les droits des usagers existants.**
 - ✓ soumettre les projets des investisseurs à une **évaluation préalable** prenant en compte l'intérêt des populations et du pays et les impacts sociaux et environnementaux et rendre publics ces évaluations

3^{ème} proposition :

Pour une gestion concertée et démocratique de l'eau

- ❑ Appuyer la mise en place **d'instances de dialogue** visant à une répartition équitable de l'eau entre les usagers, les secteurs d'activité, les villes et les campagnes et assurant la **participation des représentants des paysanneries**.
- ❑ **Renforcer les capacités** de la société civile et **de la paysannerie du Sud et les associer aux prises de décision sur la gestion de l'eau**.

merci

